MISSION PERMANENTE D'OBSERVATION
DU SAINT-SIEGE AUPRES DE L'UNESCO

Intervention de Mgr. Roberto Campisi, Observateur Permanent du Saint-Siège,
à la 225ème session du Conseil exécutif de l'UNESCO
Paris, le 9 octobre 2026

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Les documents soumis à cette session invitent à réfléchir aux priorités d'action de l'UNESCO en faveur des nouvelles générations, dans le contexte de la révision des programmes, des ressources et de la présence de cette Organisation dans le monde.

À ce sujet, ma délégation souhaite rappeler un principe que le Pape Léon XIV a récemment souligné, à savoir que: « la relation vient avant l'opinion, la personne avant le programme. »[1] Dans le cadre du processus UNESCO80 et de la préparation du programme et du budget pour 2028-2029, cela signifie que l'efficacité administrative doit se mesurer à l'aune d'une meilleure capacité à servir la personne et que la révision du réseau hors Siège doit préserver la proximité avec les communautés dans les situations les plus vulnérables, par exemple dans les contextes de crise.

En outre, la rareté des ressources doit conduire à un choix plus rigoureux des priorités, sans que ce soit la seule disponibilité des financements ou la visibilité des situations d'urgence qui les détermine. Une priorité concerne certainement les enseignants. A ce propos, le processus de révision en cours des Recommandations de 1966 et de 1997 sur la condition des enseignants et du personnel de l'enseignement offre une occasion précieuse de reconnaître pleinement la dimension humaine et sociale de l'enseignement. Dans l'Encyclique *Magnifica Humanitas*, Léon XIV affirme lui-même : « Il est nécessaire de soutenir la formation continue des enseignants tout au long de leur vie professionnelle. »[2] Ce processus doit donc permettre de valoriser des

[1] Pape Léon XIV, *Lettre apostolique Dessiner de nouvelles cartes d'espérance*, § 11.2.
[2] Pape Léon XIV, Lettre encyclique *Magnifica Humanitas*, 15 mai 2026, § 145.

conditions de travail dignes, la liberté et la responsabilité éducatives, ainsi que la collaboration avec les familles.

Cette responsabilité revêt une urgence particulière dans les territoires marqués par la guerre. Les rapports relatifs aux situations de crise appellent en effet à assurer la continuité de l'éducation, à soutenir les enseignants et à prendre soin des blessures intérieures des jeunes. La reconstruction doit leur permettre de reprendre le chemin de l'apprentissage. À ce propos, ma délégation souhaite souligner l'importance de l'éducation pour la paix. Il s'agit, comme le rappelle le Pape Léon XIV, d'une « éducation à la paix désarmée et désarmante », pour laquelle « il ne suffit pas, en effet, de faire taire les armes: il faut désarmer les cœurs, renonçant à toute violence et toute vulgarité. »[3]

Non moins importante est la contribution des jeunes à la réforme UNESCO80, laquelle mérite un suivi clairement identifiable. Comme l'a affirmé le Saint-Père Léon XIV dans son discours à l'UNESCO : « Promouvoir l'éducation, les sciences et la culture est en effet impossible sans promouvoir la vie de l'homme et de la femme, qui en sont les protagonistes. »[4] C'est pourquoi, la voix des jeunes devrait également être prise en considération dans cette réforme.

Dans le cadre des travaux du Conseil exécutif sur les enjeux liés aux jeunes et aux environnements numériques à l'ère de l'intelligence artificielle, ma délégation souhaite apporter sa propre contribution à la réflexion, à la lumière de l'anthropologie qui reconnaît que chaque personne est « conçue et voulue par Dieu » et que sa dignité « est un don, qui la précède et la dépasse. »[5]

Comme l'a rappelé le Pape Léon XIV à l'UNESCO, en parlant des jeunes: « À l'ère numérique, leur vulnérabilité ne doit jamais devenir une occasion d'exploitation. Puissent ces technologies soutenir leur croissance, leur éducation et leurs relations, en préservant leur liberté de penser et de discerner, et en restant toujours au service de la dignité de la personne humaine.»[6] Il importe dès lors que le rôle irremplaçable des familles, des relations humaines et des éducateurs soit considéré dans une vision intégrale, ainsi que la responsabilité des acteurs du numérique.

[3] Pape Léon XIV, *Discours aux étudiants à l'occasion du Jubilé du Monde Éducatif*, 30 octobre 2025.
[4] Ibid.
[5] Pape Léon XIV, Lettre encyclique *Magnifica Humanitas*, 15 mai 2026, § 50.
[6] Pape Léon XIV, Discours à l'UNESCO, Paris, 25 septembre 2026.

Au terme de cette réflexion, il convient de rappeler que la personne humaine ne saurait être considérée comme un simple objet des choix qui la concernent : elle « en est au contraire, et doit en être et demeurer le sujet, le fondement et la fin »[7].

Je vous remercie.

[7] Conseil Pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 2004, § 106.